



COMMISSION DE
L'OcéAN INDIEN



Policy brief no.2

Plan d'action régional et national pour la prévention, la réduction et le contrôle de la pollution plastique marine dans les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien



WORLD BANK GROUP



Résumé exécutif

La pollution plastique marine (PPM) est en augmentation dans les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien, ainsi que dans le monde entier. Les impacts sociaux, économiques et environnementaux sont nombreux. Ces impacts sont complexes, cumulatifs, largement irréversibles et difficiles à quantifier. Des actions multiples sur l'ensemble de la chaîne de valeur des plastiques, avec des engagements plus importants de la part des entreprises et des actions internationales concertées, intégrées dans des plans d'action mondiaux, régionaux et nationaux, sont nécessaires pour prévenir, réduire et contrôler les PPM. Ces plans d'action devraient inclure une dimension commerciale, faciliter l'accès aux ressources et au financement, aider à établir une position à plusieurs niveaux sur les PPM et favoriser l'élaboration d'accords contraignants sur les mesures de lutte contre les PPM.

En bref

- Le PPM se développe fortement. Les impacts sont cumulatifs et irréversibles.
- Les déchets solides mal gérés en sont la principale source. Les PPM causent des pertes mondiales de plus de 2 milliards de dollars par an.
- La consommation annuelle de plastique s'élevait à plus de 450 000 tonnes en 2010 et les importations à plus de 400 millions de dollars chaque année.
- 12,7 millions de tonnes (métriques) par an, dont les microplastiques, particules inférieures à 5 mm (et mêmes les nanoplastiques plus petits) représentent environ 20 %.
- 550 000 tonnes de particules inférieures à 0,01 mm se déposent chaque année, dont près de la moitié aboutissent dans l'océan. Plus de 80 000 tonnes tombent sur des zones isolées couvertes de glace et de neige, risquant ainsi d'aggraver la fonte car les particules sombres absorbent la chaleur du soleil.
- Chaque année, plus de 200 000 tonnes de minuscules particules de plastique sont projetées dans les océans depuis les routes.
- Jusqu'à 28 % des microplastiques présents dans les océans proviennent des pneus, qui perdent leur caoutchouc synthétique à mesure qu'ils s'usent.
- Plus de 1,6 milliard de nouveaux pneus sont fabriqués chaque année, et environ un milliard de pneus usagés sont générés. L'industrie du recyclage traite 100 millions de pneus par an.
- Les obstacles au commerce des déchets plastiques risquent d'augmenter. Il n'existe pas de normes mondiales pour la gestion des sources terrestres de PPM.
- Le transport maritime est tenu de gérer les déchets plastiques.
- Plusieurs conventions régionales sur les mers ont mis en place des plans de gestion des déchets marins.

Plans d'action régionaux pour lutter contre la pollution plastique marine.

Dans l'attente d'un traité mondial sur les plastiques, de nombreuses régions mettent en œuvre des plans d'action régionaux pour lutter contre la pollution plastique. Les conventions sur les mers régionales, les conventions d'Abidjan et de Nairobi examinent actuellement des plans d'action sur les déchets marins. Toutefois, ces plans d'action ne concernent qu'une partie du "problème des plastiques", qui a été longuement débattu par l'Union africaine et qui a fait l'objet d'une évaluation de la politique africaine en matière de plastiques. En 2020, une décision de la Conférence des ministres africains de l'environnement (CMAE) sur la pollution plastique a identifié des actions clés à soutenir aux niveaux national et régional, y compris la création d'un groupe africain de négociateurs sur le traité sur les plastiques et un appel au financement d'actions prioritaires nationales et régionales (CMAE, Dakar, 2022).

Situation actuelle

Un défi mondial, régional et national. Les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien, les PEID et l'Union africaine reconnaissent tous le problème de la pollution plastique et son impact sur les océans et l'environnement. Les pays africains collaborent déjà à la négociation d'un traité mondial sur les plastiques afin de lutter contre ce problème. La négociation d'un traité peut prendre plusieurs années, mais les pays et les régions doivent agir maintenant et coopérer pour enrayer ce problème toujours croissant.

Le public est de plus en plus conscient des coûts de la pollution plastique et de la pollution plastique marine (PPM) en particulier. Au niveau mondial, les coûts sont prudemment estimés à au moins 500 milliards de dollars par an, y compris la contribution croissante des plastiques aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. Bien que des estimations similaires ne soient pas disponibles pour l'Afrique subsaharienne ou pour les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien, le coût de la PPM pour la seule Afrique du Sud a récemment été estimé à plus de 700 millions de dollars par an. Ces coûts sont principalement attribués à la perte de fonction des écosystèmes, au tourisme, à la navigation et à la pêche. On craint également de plus en plus que la pollution plastique accumulée n'affecte la santé humaine, l'approvisionnement alimentaire et la qualité de l'eau potable des générations futures. En l'absence d'action concertée, le niveau de PPM devrait augmenter d'environ 75 % d'ici à 2040.

Cycle de vie des plastiques et économie bleue circulaire. Les négociateurs africains du traité mondial sur les plastiques reconnaissent que la pollution plastique marine fait partie d'un problème plus vaste de pollution plastique et de gestion des déchets qui implique l'ensemble du cycle de vie des plastiques - de la production de matières premières à la gestion des déchets, en passant par l'amélioration de la conception des produits en plastique, y compris par le développement d'une économie circulaire pour les plastiques. Ils reconnaissent qu'en dépit d'une demande croissante de plastiques et de produits en plastique, une réduction de la production de plastique brut est nécessaire; l'élimination ou la réduction des plastiques non nécessaires, y compris de nombreux produits en plastique à usage unique, est nécessaire ; et que les coûts environnementaux des plastiques doivent être reflétés dans le prix des plastiques. Les décideurs sont conscients que si le "problème des plastiques" dépasse largement le cadre des affaires maritimes, l'économie bleue a un rôle important à jouer dans la lutte contre la pollution plastique due à la pêche, au transport maritime, au tourisme côtier et aux villes côtières. Les océans constituent également un point de convergence important pour les activités de plaidoyer et les actions visant à lutter contre les PPM et la pollution plastique en général.

Toutes les mesures nécessaires. Il existe un large consensus sur le fait qu'aucune mesure unique ne résoudra le "problème des plastiques", mais que tous les moyens disponibles doivent être déployés pour avoir un impact efficace. Il s'agit notamment de réglementations, de taxes, de règles commerciales harmonisées, d'investissements dans la gestion des déchets solides et dans l'économie circulaire. Des systèmes de responsabilité élargie des producteurs, une sensibilisation accrue du public et un changement de comportement des consommateurs et de l'industrie sont également nécessaires. Il est communément admis que les pays, les communautés économiques régionales et l'industrie doivent agir ensemble pour parvenir à un consensus et mettre en œuvre des mesures coordonnées tout au long du cycle de vie des plastiques, y compris le suivi des PPM.

La pollution plastique marine au niveau régional. Les pays AIODIS génèrent annuellement une pollution plastique marine estimée à 6 550 tonnes et plus de 90 % de ce plastique est importé. Les pays africains continentaux génèrent des niveaux qui sont des ordres de grandeur plus élevés. Par exemple, les pays continentaux d'Afrique de l'Est (à l'exclusion de la Somalie) génèrent au moins 150 000 tonnes de pollution plastique marine par an, soit plus de 25 fois les 5 800 tonnes estimées générées par les États insulaires de l'océan Indien occidental (OIO).

Coordination régionale. Il est de plus en plus admis qu'en plus d'un traité mondial, des actions coordonnées sont nécessaires au niveau des communautés économiques régionales, des grands écosystèmes marins, des bassins océaniques ou d'autres unités capables de coordonner les efforts à l'échelle. Des plans d'action régionaux sont mis en œuvre dans de nombreuses mers régionales ou par des groupes économiques, par exemple dans les Caraïbes, la Méditerranée, l'UE, l'ASEAN et les pays d'Asie du Sud. La Communauté de l'Afrique de l'Est dispose déjà de réglementations communes sur certains produits en plastique.

Initiatives régionales: Plans d'action pour l'Afrique de l'Ouest et l'Océan Indien occidental lution plastique marine.

Plans d'action parallèles. A la demande des points focaux AIODIS, la Commission de l'Océan Indien a préparé deux propositions parallèles de plans d'action régionaux pour lutter contre la pollution plastique marine : l'une pour la région Afrique de l'Ouest/Convention d'Abidjan ; l'autre pour la région Océan Indien occidental/Convention de Nairobi. Ces propositions sont destinées à servir de base aux dialogues entre les communautés économiques régionales (CER), les conventions sur les mers régionales et les représentants africains participant aux négociations sur le traité relatif aux matières plastiques. Elles visent à favoriser un consensus sur les actions prioritaires de coopération régionale pour lutter contre la pollution plastique marine et la pollution plastique en général. La philosophie des plans jumelés repose sur le fait que les CER, les océans et les conventions sur les mers régionales sont différents en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, et que la nature parallèle des plans peut faciliter l'intégration au niveau de l'Union africaine.

Piliers des plans d'action jumelés. Chaque plan d'action proposé repose sur quatre piliers:

- Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action nationaux en tant qu'éléments de base
- Renforcement des connaissances et des capacités régionales partagées, y compris les avis scientifiques, le suivi de la pollution plastique et le développement d'une économie circulaire du plastique.
- Développement de l'alignement régional sur :
 - Les mesures commerciales et les réglementations nationales sur les plastiques
 - Les responsabilités de l'industrie (par exemple, les systèmes régionaux de responsabilité élargie des producteurs)
 - Les positions consensuelles régionales sur le traité sur les plastiques, au sein du comité de l'environnement de l'OMC et dans d'autres enceintes
 - L'accès à un financement abordable pour mettre en œuvre les plans d'action nationaux, y compris le développement d'une économie circulaire des plastiques, la sensibilisation, l'amélioration de la gestion des déchets solides et d'autres actions planifiées au niveau national et régional.

Partenariats

Les plans d'action proposés nécessitent plusieurs partenariats étroitement liés: (i) sur la coopération régionale, (ii) sur le financement des actions prioritaires et (iii) sur la coopération avec l'industrie.

Des mécanismes de coopération efficaces sont nécessaires entre les pays pour convenir des actions prioritaires et les mettre en œuvre dans chaque région. Cette coopération peut être structurée efficacement par les plateformes régionales existantes telles que les CER, les conventions sur les mers régionales ou par d'autres arrangements fonctionnels. Par exemple, les parlementaires du COMESA ont déjà discuté du renforcement de l'alignement des dispositions douanières et commerciales pour les plastiques.

Accès à un financement abordable. Les plans d'action nationaux nécessitent des financements. Dans le cadre de la stratégie régionale de gouvernance des océans de l'Océan Indien (en cours d'élaboration), des discussions sont en cours pour combler le fossé entre l'offre et la demande de financements bleus abordables. L'idée est de créer un portefeuille bleu régional composé d'investissements similaires (comme pour la gestion des déchets solides) afin de réaliser des économies d'échelle, de tirer parti de différentes sources de financement, de réduire les coûts de transaction, de répartir les risques et de reproduire des approches efficaces. Ce concept sera décrit dans une note séparée. Des partenariats avec l'industrie responsable peuvent être envisagés pour réduire et éliminer les plastiques à usage unique, créer des systèmes de responsabilité élargie des producteurs à l'échelle régionale et soutenir une économie circulaire régionale des plastiques. Plusieurs partenariats de ce type existent déjà, principalement au niveau national.

Actions ciblées

Les actions ciblées suivantes sont présentées aux gouvernements pour examen. Les ministres États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien, travaillant en étroite collaboration avec l'Union africaine:

- Examinent les moyens appropriés pour faire progresser les plans d'action régionaux de lutte contre la pollution marine par les plastiques et la pollution plastique en général, y compris par le biais de
 - (a) des initiatives existantes ou prévues par les Conventions d'Abidjan et de Nairobi,
 - (b) des actions coordonnées par les communautés économiques régionales en coopération avec le groupe africain de négociateurs sur le traité relatif aux matières plastiques.
 - (c) les actions de la Conférence des ministres africains de l'environnement (CMAE)
 - (d) et par d'autres moyens appropriés.
- Invitent les principales sources de soutien financier pour la mise en œuvre des ODD, et de l'ODD 14 en particulier, à soutenir et à participer aux dialogues visant à établir des mécanismes régionaux pour financer la mise en œuvre des plans d'action nationaux et à mettre en œuvre une coopération régionale efficace pour lutter contre la pollution plastique.
- Demandent à la Commission de l'océan Indien de coordonner les actions susmentionnées au nom des États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien,

Remerciements

Remerciements à la Commission de l'océan Indien pour la mise en œuvre du projet SWIOFISH2, avec le soutien financier de la Banque Mondiale.

Références/Informations complémentaires

Accueil | Commission de l'océan Indien (commissionoceanindien.org)

SWIOFISH2 | COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN

Blue Tower - 5ème étage | Rue de l'Institut, Ebène, Mauritius
Tel: (+230) 402 61 00 | E-Mail: secretariat@coi-ioc.org